

Synthèse du débat public Sur l'avenir de l'école.

Trois questions furent débattues lors de la séance publique du mercredi 10 décembre 2003 :

- Thème 08 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?
 - Thème 10 : Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?
 - Thème 15 : Comment lutter efficacement contre les violences et les incivilités ?
- Thème 08 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

La qualité du professeur est déterminante, il est une des causes majeures de la motivation des élèves.

Les autres causes sont :

-l'utilité des programmes à court ou moyen terme, leur plus ou moins grande convergence ou corrélation. Plus la relation entre les différentes disciplines est évidente plus l'utilité des apprentissages paraît grande.

-la valorisation sociale des vertus scolaires. La réussite scolaire a-t-elle encore une valeur sociale ? La motivation a donc une composante sociale importante mais aussi familiale.

La motivation procède de la conscience d'avoir appris des connaissances indispensables. Il faut recentrer les apprentissages sur les fondamentaux. Préférer la qualité du savoir à la quantité des connaissances surtout en primaire.

La motivation est aussi fonction de l'évaluation qui doit dans un enseignement de masse privilégier la notion de progrès plutôt que de niveau.

La motivation est dans certain cas, fonction des conditions matérielles. Les groupes de langues doivent permettre la prise de parole.

La motivation dépend aussi de la conception qu'on se fait du travail : travailler pour obtenir un gain : note, salaire, reconnaissance ou pour se réaliser soi-même. Le travail scolaire devrait être vécu comme une réalisation de soi alors qu'il est de plus en plus pensé sur le modèle du travail salarié.

-Thème 10 : Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

Double contrainte de l'orientation : nécessité de se déterminer de plus en plus tôt à suivre certaine filière alors que la plupart des élèves restent de plus en plus longtemps indéterminés dans leur choix.

L'orientation est complexe, l'information n'est pas toujours disponible à tous et à temps. Sentiment d'une rétention d'information qui génère après coup regret et rancœur.

Faire mieux connaître le monde des métiers à la fois aux enseignants et aux élèves.

Organiser des rencontres avec des gens de métiers, faire voir les différentes professions à l'œuvre, visiter des entreprises.

Organiser des rencontres entre jeunes et anciens du lycée pour échanger des impressions de première main sur les filières à suivre.

Donner de la souplesse à l'orientation en multipliant les passerelles. Eviter de suivre des orientations qui sont des impasses ou des investissements pour l'élève à fonds perdus.

Revoir le rôle du conseiller d'orientation qui est trop souvent un censeur plutôt qu'un éveilleur de talent. L'élève ne doit pas choisir une orientation en fonction de ses incapacités mais en fonction de ses capacités. Le conseiller d'orientation semble avoir un rôle trop administratif, l'information qu'il donne est souvent trop générale, l'entretien avec l'élève paraît trop formel.

Un travail préparatoire à la visite auprès du conseiller d'orientation pourrait être fait avec le professeur principal qui est celui qui connaît le mieux les élèves.

Thème 15 : Comment lutter efficacement contre les violences et les incivilités ?

L'école apparaît comme lieu des règles dans un monde déréglementé sinon dérégulé. Réaffirmer l'importance des règles sans lesquelles il ne peut y avoir aucune vie sociale ni civile. Ce qui peut se faire sous la forme d'une charte particulière à chaque établissement définissant les droits et les devoirs de chacun. Charte de vie collective sinon civile dont l'élaboration devrait impliquer tous les acteurs de la vie scolaire.

Difficulté des parents à assumer et à affirmer la loi, c'est-à-dire la position de l'autorité. La relation pédagogique ne place pas seulement un professeur face à un élève. C'est une relation à, au moins, quatre termes, puisque les parents y sont parties prenantes comme la société, à travers les services sociaux, la justice et la police.

La sanction doit être, en principe, consentie et juste. Expliquée et justifiée, toujours en rapport avec un fait précis et ne valant que pour ce dernier (et non à titre de compensation). La sanction collective implique la notion de responsabilité collective qui n'a pas fondement moral ni juridique. La réparation des dommages pourrait se faire sous la forme des travaux d'intérêt général.

Les bulletins pour certains élèves pourraient être remis en présence des parents et commentés. Nécessité d'un encadrement des élèves par des personnes mises à la disposition du chef d'établissement et agréées par ce dernier : parents, auxiliaires d'éducation.

Nécessité de corps relais entre l'élève et la société, association d'élèves ayant un rôle dans la vie de l'établissement, exerçant des responsabilités concrètes et prenant des décisions visibles. Ce qui permettrait l'apprentissage de la négociation et du bien public.

La notion de nuisance faite à autrui n'est plus évidente pour des élèves qui n'ont plus de repère, ce qui impose la mise en place d'une éducation à la vie collective.